

MAIRIE DE DOMARIN

2017/05/15 Conseil Municipal n° 5-2017

Séance du lundi 15 mai 2017 à 20h

Présents : A. MARY, M. GIROUD, ML AGAVIOS, G. DREVET, A. GARNIER, S. BARBERET, V. CHABERT-GRANGEON, C. GAGEY, L. MILLARDET, Y. NICAISE, J. REYNAUD, D. SUPTIL,

Pouvoirs : B. ALLARD à A. GARNIER et D. BOUSQUET à M. GIROUD

Absente : C. JOLY

Secrétariat : M. NEAULT

Secrétaire de séance : Guy DREVET

- Procès-verbal de la séance du 10 avril 2017 : Après lecture, il n'a donné lieu à aucune remarque. Il est donc approuvé à l'unanimité.
- Décisions du Maire du 11 avril au 15 mai 2017 :
Aucun engagement financier durant cette période.
- Délibérations :
 - Convention de déneigement avec la CAPI : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CAPI vient de lui faire parvenir une convention de prestation de service pluriannuelle concernant le déneigement des voiries communautaires en ZAE assuré par la commune de Domarin pour le compte de la CAPI du 15 novembre 2016 au 31 mars 2021. Adoptée à l'unanimité.
 - Indemnités de fonction du Maire : Il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 le montant des indemnités de fonction du Maire sera égal à 37 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. Adoptée à l'unanimité.
 - Indemnités de fonction des Adjoints : Il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux Adjoints. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 le montant des indemnités de fonction des Adjoints sera égal à 15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. Adoptée à l'unanimité.

- **Indemnités de fonction des Conseillers municipaux délégués** : Il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux Conseillers municipaux délégués. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 le montant des indemnités de fonction des Conseillers municipaux délégués sera égal à 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. **Adoptée à l'unanimité.**
- **Création et suppression d'un poste d'Adjoint Administratif à l'Agence Postale** : Suite à la demande de mise en disponibilité à partir du 1^{er} juillet 2017 pour convenance personnelle pour une durée de trois ans de Madame BERARD Chantal et à l'issue de l'acceptation de Madame NICOLAS Claire d'augmenter son temps de travail hebdomadaire, le Maire propose au Conseil Municipal :
- La suppression du poste de 15h45 d'Adjoint administratif,
 - La création du poste de 31h30 d'Adjoint administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents de la commune à partir du 1^{er} juillet 2017. **Adoptée à l'unanimité.**

- **Attribution du marché pour le réaménagement et stationnement du groupe scolaire** : Une consultation a été lancée en procédure adaptée en lot unique le 11 avril 2017 et publiée dans les annonces légales. Le 5 mai 2017, date limite de remises des offres, une seule offre a été reçue de la Société EIFFAGE avec les entreprises FASSION TP et GENEVRAY, sous-traitants. Après analyse par le Maître d'œuvre OGI, l'offre a été jugée recevable pour un montant de 257 303,75 € HT pour une estimation à 267 840 € HT. Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché à la Société EIFFAGE et d'autoriser le Directeur général de SARA Aménagement à signer le marché. **Adoptée à l'unanimité.**
- **Approbation de la convention Fonds de concours sur les travaux avenue de la Ferronnière** : Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de l'avenue de la Ferronnière 1^{ère} tranche de travaux 2017-Séquence n° 2. Le coût global des travaux est arrêté à la somme de 439 683,24 € TTC dont le financement est assuré sur les bases financières suivantes :
- Coût - Part CAPI : 241 621,74 € TTC
 - Coût - Part communale : 198 061,50 € TTC.

La CAPI propose de régulariser la participation financière communale d'un montant égal au TTC moins le FCTVA, soit un montant estimatif de 165 571,49 € par le biais d'une convention relative au versement d'un fonds de concours. **Adoptée à l'unanimité.**

- **Avenant d'étude de projet sur l'accès et stationnement des écoles** : Suite à la reprise de l'avant-projet par OGI, après le 1^{er} avenant, et en fonction du budget disponible, il a été décidé de revoir à nouveau le plan de masse afin de maximiser le nombre de stationnements. C'est pourquoi, il a été demandé à OGI de modifier l'avant-projet sur cette base. Cette prestation nécessite de prévoir un complément de rémunération et à augmenter le montant du marché. Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'un montant de 990 € HT soit une augmentation de 5,4 %. **Adoptée à la majorité avec 13 Pour et 1 Contre.**

→ **Questions diverses :**

- **Réunion publique sur le projet des écoles et de la Ferronnière** : Suite à la présentation et commentaires du Maire, les 2 projets conviennent et sont pertinents.

Les points forts retenus :

- Le cheminement des enfants,
- Sécurisation des piétons,
- Intervention du Directeur des écoles,
- Subvention possible d'une partie des travaux,
- L'environnement n'est pas figé et laisse la possibilité d'extension si besoin dans le futur.

Les points faibles remarqués :

- Peu de participation des parents d'élèves,
- Stationnement limité en cas de forte manifestation à la salle de la Ferronnière.

- **Remerciements des subventions 2017 :**

- Judo-Club,
- Sou des Ecoles.

- **CCAS - Démission du Conseil d'Administration de Marie-Odile PAILLET** : Afin de respecter la réglementation en vigueur, il faut procéder à la désignation d'un nouveau membre du Conseil d'Administration du CCAS dans un délai de 2 mois.

- **Jurés d'Assises** : Ont été tirés au sort sur la liste électorale :

- GRAS Philippe
- SABY Pierre
- DELAVOIE Daria.

- **Centrales villageoises** : Monsieur COLOMB de la mairie de Chèzeneuve viendra présenter le collectif pour la production photovoltaïque lors de la municipale du mardi 6 juin 2017.
- **CAPI - Eau et Assainissement** : La prochaine Commission Eau et Assainissement se déroulera à Domarin, salle de la Ferronnière, le jeudi 8 juin 2017 à 18h30. Les Elus intéressés sont conviés à cette réunion.
- **Bulletin Municipal** : Suite à une non-conformité dans la fabrication des documents, la distribution est reportée au lundi 22 mai au plus tard.

Fin de séance à 21h30
Guy DREVET